

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) CC du PAYS RHENAN



Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional et porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

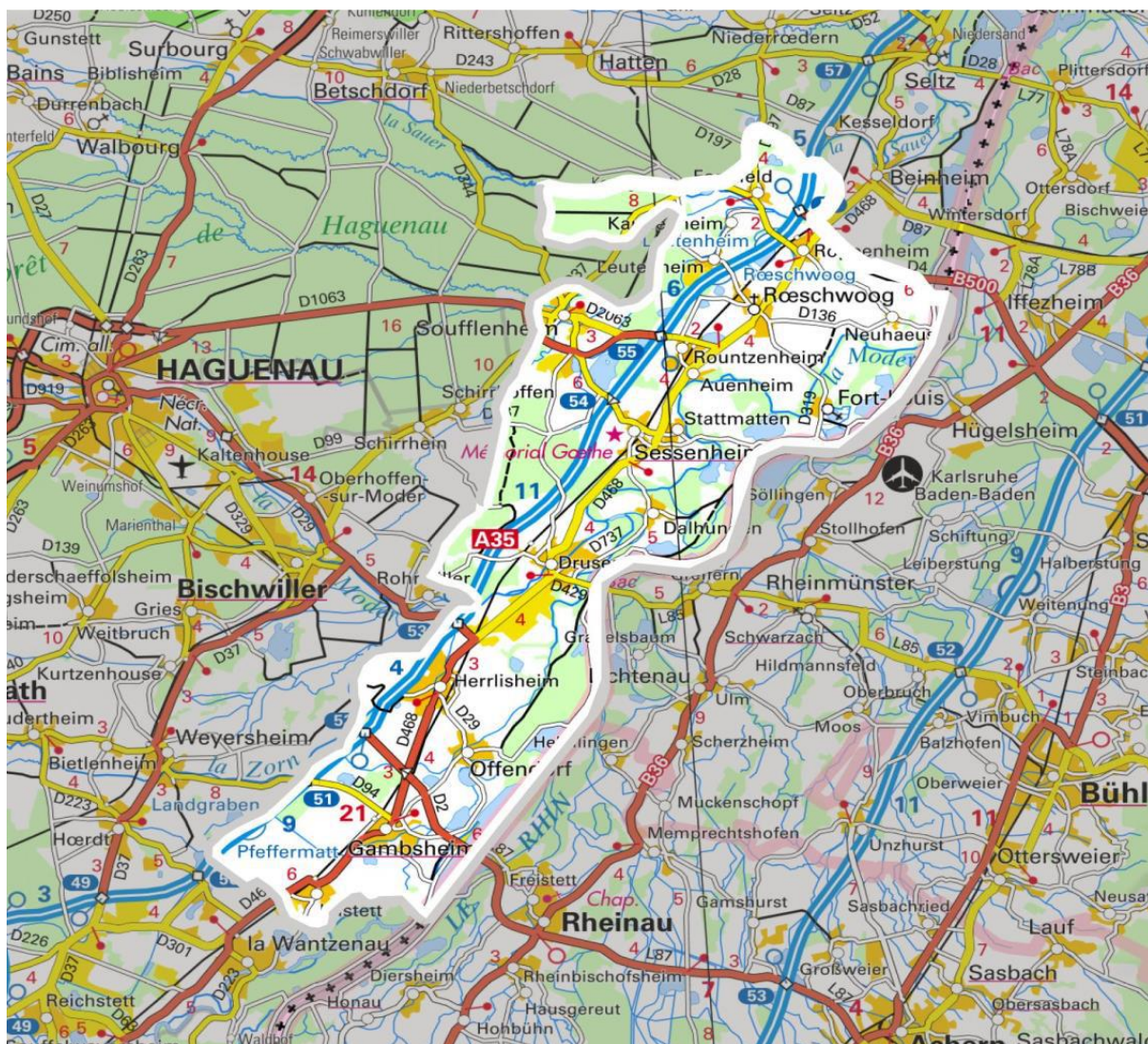
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - **Au niveau national** : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - **Au niveau régional** : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport, Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)...
 - **Au niveau infrarégional** : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET étendu opérationnellement à l'échelle du PETER),
 - **Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires** de la Collectivité Européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte du Pays Rhénan

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI Communauté de Communes du Pays Rhénan, intégrée au PETER Bande Rhénane Nord.

Ce périmètre regroupe 17 communes pour une population de 37 038 d'habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité (pour mémoire)	27/06/2017	EPCI
POCE	22/10/2019	Bande Rhénane Nord
Territoires d'Industrie	19/11/2019	
Contrat départemental	2017-2021	Nord Alsace
ZA Axioparc site clé en mains	Janvier 2020	
Convention territoriale globale 2022-2026 avec la CAF		

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Portrait synthétique du territoire

Le territoire est marqué par une histoire du développement économique et des bords du Rhin qui a forgé son identité. Il constitue un espace à dominante rurale à proximité de secteurs très urbanisés au Sud (métropole de Strasbourg), à l'Ouest (secteur d'Haguenau) et au Nord (métropole de Karlsruhe). Cette situation explique son caractère multipolaire (37 000 habitants, 4 communes de près de 5000 habitants en quête de centralité). La commune de Drusenheim, centrale, bénéficiera d'une maison de services labellisée France Services d'ici début 2022.

Les échanges avec les territoires limitrophes sont nombreux. Les échanges Nord-Sud sont importants en raison de l'organisation Nord-Sud des moyens de transports : les « trois R » (le Rail, le Rhin et la Route) et de l'aire métropolitaine entre Strasbourg et Karlsruhe.

La population croît plus vite que dans le reste du Bas-Rhin. Le SCoT de la Bande Rhénane Nord intègre une perspective démographique d'environ 63 800 habitants sur 20 ans (soit de l'ordre de 11 000 habitants supplémentaires). Cette perspective démographique est avancée en raison de la volonté politique de poursuivre un accueil de populations nouvelles dans le cadre d'un développement économique important (trois pôles économiques majeurs sont positionnés dans le SCoT).

Le territoire est situé sur l'axe de la dorsale Paris - Munich, et Milan-Francfort (Nord-Sud) traversés par l'autoroute A4 et sa prolongation (axe Paris- Strasbourg - Karlsruhe). La multimodalité, aussi parfois appelée les « trois R » (Rail, Rhin, Route) est un atout du territoire. Le territoire va être impacté, de manière plus ou moins importante, par des projets se développant à proximité. Le premier d'entre eux est l'ouverture prochaine du GCO (Grand Contournement Ouest) dont les travaux devraient s'achever très prochainement avec la mise en place d'une ZFE par l'Eurométropole et en même temps la transformation de la M35. En effet le territoire identifie comme enjeu le traitement de la M35. Il y a la convergence cyclo des jonctions de part et d'autre de la M35 en raison de l'obstacle représenté par la M35, par exemple la jonction Herrlisheim-Bischwiller, Gamsheim-Weyersheim ou Soufflenheim-Rountzenheim ; il y a également une demande plus forte de merlons (notamment à Herrlisheim) et de protection des habitants du bruit, sujet prégnant tout le long du linéaire pour permettre de préserver les résidents de nuisances potentielles (bruit, etc.). Pour finir, il convient de se pencher sur le devenir ou l'amélioration des aires de repos existantes : l'aire de Roeschwoog et les deux aires en vis-à-vis à Kilstett (Landgraben et Pfeffermatt).

L'objectif est par conséquent également de faciliter les échanges Nord-Sud, une amélioration du maillage local et un renforcement de la ligne TER (Réseau Express Métropolitain). L'amélioration des services aux voyageurs TER (fréquences, cadencements) à la Communauté de Communes est un enjeu à traiter afin d'améliorer l'accès aux zones d'emplois de proximité pour les habitants du territoire et pour inverser certains flux pour les actifs venant travailler dans le territoire. Des efforts importants sont réalisés avec la Région Grand Est sur l'accès aux gares (stationnement vélos et voitures, près de 200 places créées entre 2019 et 2022).

La réactivation de la ligne ferroviaire Saarbrücken-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe portée par l'Eurodistrict PAMINA permettra de remettre en service une connexion entre la France et l'Allemagne qualifiée de « lien manquant » par la Commission Européenne et bénéficiera aux entreprises du territoire.

Territoire attractif du point de vue résidentiel et économique, la position frontalière est à positiver autant du point de vue touristique qu'économique. Le territoire confirme le caractère industriel de la zone d'emploi ; intégrée dans la dynamique de territoire d'Industrie de l'Alsace du Nord, la ZAC Axioparc qui dispose d'un foncier commercialisable d'une surface d'environ 100 ha est classée en tant que site clé en main (parmi les 10 premiers sites reconnus en

France). En raison de la présence du village de marque l'emploi salarié dans le commerce est sur-représenté (700 emplois engendrés). Le commerce local de proximité peut limiter l'évasion commerciale vers l'Allemagne.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

La localisation du territoire pose des enjeux d'aménagement à différentes échelles : régionales et transfrontalières avec un engagement au sein de démarches de coopération (Rhin Supérieur) ou d'actions transfrontalières (programme MORO Planspiel porté par la Région – en cours).

Sa situation au cœur de l'espace PAMINA (l'un des espaces de coopération du Rhin Supérieur) implique que des politiques soient initiées sur ces différents espaces, portées par différents acteurs.

Fragilisée par les mutations économiques et les effets conjoncturels transfrontaliers, la Communauté de Communes s'est notamment associée à la démarche Territoire d'Industrie qui a fait l'objet d'une mobilisation de l'ensemble de ses forces vives et de la mise en œuvre de politiques de développement en faveur de l'emploi, du maintien et du développement d'un niveau de services adapté aux attentes de la population, et du soutien à une approche volontaire de gestion environnementale.

D'autres domaines font l'objet d'une démarche inter-PTRTE (exemple dans le domaine de la santé et du Groupement Hospitalier Territorial GHT en lien étroit avec le PETR de l'Alsace du Nord).

Ces engagements témoignent d'une affirmation du lien entre territoire et projets définis dans les axes du contrat puis déclinés en objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels.

La Communauté de Communes poursuit et renforce ces dynamiques en s'appuyant sur le Pôle Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord qui porte le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord. Il s'agit bien évidemment de déterminer une vision stratégique commune de l'aménagement à long terme sans nier les aléas environnementaux ou les risques naturels et sans sous-estimer le pari fort du développement économique porté par la proximité de l'Allemagne, première puissance économique et industrielle européenne, et la position entre deux grandes métropoles (Karlsruhe – Eurométropole).

Le PETR de la Bande Rhénane Nord met en place en Plan Climat à cette échelle et un service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble de ce territoire en lien avec Oktave et le soutien de la Région Grand Est (dispositif SARE).

L'adhésion des deux Communautés de Communes au Projet d'Intérêt Général Renov'Habitat 2020-2023 porté par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat sera envisagée.

Les mobilités sous toutes leurs formes constituent un enjeu à l'échelle de la Bande Rhénane affiché dans le projet de territoire à cette échelle. Une réflexion va s'engager rapidement pour que cerner si les deux EPCI délèguent la compétence LOM acquise au 1er juillet 2021 au PETR.

Grâce aux futurs dispositifs territoriaux mis à disposition par l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace..., la Communauté de Communes pourra traduire ses stratégies pluriannuelles en actions, soutenir les porteurs de projets associatifs, économiques et institutionnels dans leurs démarches ponctuelles et s'engager à leur côté dans une politique partenariale plus efficace et globale.

Le Pays Rhénan propose d’abord de décliner sur des projets publics imminents (2021 puis 2022-2025) ses politiques locales de développement.

Le Contrat pour la ruralité signé le 27 juin 2017 avec l’Etat

Le Contrat du Territoire d’Industrie Alsace Bossue – Saverne – Sarrebourg – Alsace du Nord signé le 19 novembre 2019 avec l’Etat, la Région Grand Est, les intercommunalités et PETR, les partenaires publics et partenaires économiques et industriels et leurs réseaux

Les différents documents cadres du territoire :

- SCOT de la Bande Rhénane Nord ;
 - Le Pacte Offensive Emploi (POCE) signé le 22 octobre 2019 avec la Région Grand Est, le PETR de la Bande Rhénane Nord, la Communauté de Communes Plaine du Rhin
 - Le Contrat du Département de développement territorial et humain autour des dispositifs suivantes: fonds de développement et d’attractivité, d’innovation territoriale, de solidarité communal en, d’urgence.

Stratégie du territoire

Le projet des élus – la feuille de route Horizon 2030

En référence au principe de subsidiarité entre communes et intercommunalité qui stipule qu’on agisse dans chaque domaine à l’échelon le plus efficace et le plus pertinent, le projet du Pays Rhénan appelle au soutien renforcé aux initiatives locales ou intercommunales lorsque celles-ci sont les mieux adaptées. La légitimité intercommunale passe par l’intercommunalité comme véritable outil permanent au service du territoire et des communes.

Piloté par les élus, ce pacte offre une vision collective, partagée et prospective à partir d’un projet de territoire du Pays Rhénan centré autour de 4 piliers du développement durable :

- Protéger, valoriser l’environnement, aménager durablement le territoire, favoriser la mobilité
- Mener une politique de développement économique
- S’investir dans un développement touristique global
- Développer le lien social et les services à la population à l’échelle du territoire

en s’appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs (collectivités, État, entreprises, consulaires, associations, habitants), et sur les démarches territoriales déjà engagées: PADD d’un SCoT ou PLUI, PCAET.

En effet, le Plan Climat règlementaire (PCAET) adopté fin 2020 vient appuyer cette feuille de route de manière transversale et globale. Il convient de rappeler que la CDC du Pays Rhénan est la deuxième Communauté de Communes bas-rhinoise à adopter un PCAET règlementaire.

Ainsi donc, dans la continuité de la vision partagée dans le contrat de ruralité signé en 2017, à la sortie des années particulières 2020-2021 dont il faudra encore faire ressortir la synthèse et l’expérience acquise avec une meilleure prise de recul, il ressort la définition d’un projet de territoire auquel la Communauté de Communes, les communes, les associations seront appelées à participer pour la mise en œuvre dans une perspective évolutive de relance et de transition. Cette perspective pourra se construire autour des quatre axes précisés ci-dessus.

La capacité d'action de la Communauté de Communes du Pays Rhénan repose sur ses 17 communes et 37 000 habitants avec une dimension qui lui permet d'envisager un projet global, durable et solidaire.

Sa dimension et son positionnement lui permet de gagner en efficacité et en solidarité dans un bassin de vie pertinent, notamment d'un point de vue économique, commercial et résidentiel : situé le long du Rhin avec une évacuation commerciale importante vers l'Allemagne, il dispose à la fois de bourgs-centres à conforter et de villages au sein desquels le maintien des rares commerçants et artisans existants reste un enjeu vital du point de vue de l'aménagement du territoire, de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale.

Un projet de territoire 2020 – 2025 en cours de finalisation (2^{ème} semestre 2022)

Afin que le projet de territoire s'inscrive dans une vision partagée par les acteurs et qu'il vise à renforcer l'efficacité et la durabilité qui vont accompagner la mise en œuvre globale du Projet, le travail de définition du projet de territoire va pouvoir rentrer dans sa phase finale d'ici fin 2021. Les objectifs prioritaires devront permettre de maintenir la stabilité budgétaire et financière, d'optimiser l'utilisation de l'existant et des ressources et d'engager les nouveaux projets.

Articulation avec le Pacte

En lien avec son histoire et son identité de « bords du Rhin », de positionnement géographique des 3 R (Route, Rail, Rhin) la Communauté de Communes a souhaité se lancer dans la démarche d'un PTRTE. Ce choix a été acté au conseil communautaire du 7 juin 2021.

Le pacte permet notamment de soutenir les projets dans le respect des axes de développement et d'aménagement proposés dans 4 axes (Développement de l'attractivité, transition écologique et énergétique, mobilités locales et accessibilité au territoire, cohésion sociale et accès aux services publics et marchands et aux soins). Il a également été élaboré de manière à intégrer progressivement l'ensemble des autres contrats de développement local existants ou à développer (tant au plan de l'État qu'au plan territorial : Territoires d'Industrie, POCE...).

Il définit les conditions et les actions à réaliser en matière de développement de l'attractivité, d'aménagement de l'espace, d'écologie et social et notamment de la transition écologique.

Ces objectifs ont été ensuite affinés avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé en novembre 2019 qui a permis de rassembler les élus autour d'une vision commune (ateliers thématiques, conférence des maires élargie à l'ensemble des élus du territoire, conférence des maires) et d'associer largement les Personnes Publiques Associées et les forces vives du territoire dans le cadre de la concertation.

Ils ont été ensuite affinés avec l'élaboration du PCAET règlementaire approuvé en septembre 2020 qui a permis de rassembler les élus, les partenaires - Personnes Publiques Associées et un club climat constitué par les volontaires du territoire dans le cadre de la concertation.

Par ailleurs, de nouveaux contextes économiques, sociétaux, environnementaux apparaissent depuis 2020 faisant évoluer les attentes de la population : la création d'un conseil intercommunal des jeunes, un conseil de développement à l'échelle du PETR de la Bande Rhénane déclinable à l'échelle de la Communauté de Communes ont pour objectif d'y répondre.

AXE 1 : Développement de l'attractivité

Préalable / L'accès au numérique et à la connexion au téléphone mobile constituent aujourd'hui un impératif pour le développement économique des territoires en général et des zones d'activité en particulier. Ainsi, l'amélioration de la couverture du territoire en Très Haut Débit (THD) et en téléphonie mobile doit contribuer à l'installation et au maintien d'activités sur le territoire.

Ce territoire est concerné par le déploiement du THD qui lui incombe avec une compétence intercommunale entièrement transférée dans ce domaine (pour un coût de 175 € par prise) et la Région avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique au travers duquel l'Etat et le Département du Bas-Rhin se sont fortement mobilisés. Une grande partie du territoire est intégrée à l'étape de la tranche ferme du plan de déploiement, soit d'ici fin 2021.

Les collectivités ont souhaité prioritairement conforter le développement économique du territoire

- en transformant une friche en parc d'activités
- en renforçant la mise en marché touristique
- en soutenant le commerce et l'artisanat fragilisés par l'évasion commerciale
- en soutenant la Démarche d'Indication Géographique Protégée pour les Poteries d'Alsace.

Pour mémoire - Transformer une friche en parc d'activités à l'échelle du Rhin Supérieur

S'agissant d'une ancienne raffinerie en friche depuis plusieurs dizaines d'années mais dont la collectivité ne dispose de la maîtrise foncière que depuis près de 2 ans, le projet majeur à l'échelle du SCoT peut rentrer dans une phase de concrétisation.

Une concession d'aménagement a été confiée à une société Axioparc.

Ce site fait partie des 12 premiers sites nationaux de plus de 50 hectares « CLÉS EN MAIN » pour la relance industrielle en 2020.

Axe opérationnel -1.1. Renforcer la mise en marché touristique du territoire

Pour mémoire

La Communauté de Communes souhaite structurer et contribuer à qualifier l'offre (incitation des hôtels et campings au classement, qualification des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes...) ; afin de toujours mieux recevoir la clientèle et améliorer la qualité des prestations touristiques en France - l'Etat a créé la marque Qualité Tourisme. D'une manière générale, la Communauté de Communes souhaite en relation avec l'Agence d'Attractivité d'Alsace et l'Agence Alsace Destination Tourisme y contribuer et soutenir la qualité engagée pour la satisfaction de la clientèle dans l'hôtellerie, les campings, les loueurs d'anneaux (emplacement pour bateau dans un port de plaisance), la restauration, les offices de tourisme, les lieux de visite et les activités de pleine nature. Face à la multiplicité de l'offre, du développement des réseaux sociaux et du numérique, les clients ont de plus en plus besoin de signe de reconnaissance des établissements qui offrent des prestations de qualité, que les clients peuvent choisir en toute confiance. La Communauté de Communes s'est engagée dans cette voie.

Exemple : Réaménagement d'un camping intercommunal en tant que produit d'appel en vue du passage du classement Loisirs en classement 3* Tourisme et requalification du camping intercommunal avec la transformation d'une partie pour l'accueil de 10 HLL (en deux tranches successives en 2017 et en 2018) et 6 PODS en 2020.

1.1.1. Un office du tourisme intercommunal, bras droit au service de la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de développement

L'Office de Tourisme (OT) est un acteur de proximité : en fonction des spécificités et de la notoriété touristique et de la destination « Rhin ». Le regroupement des OT au sein d'un même territoire intercommunal sous statut EPIC s'est fait au 1^{er} janvier 2018.

L'autre objectif : faire un pas vers un office de tourisme du futur « phare » et transfrontalier : accès numérique permanent à internet, écran tactile, un espace de connexion en WiFi, un écran digital qui permet de diffuser des films ou des photos sur les attraits touristiques du territoire... La traversée du Rhin à hauteur de Gamsheim-Rheinau est à présent sécurisée pour les 13000 véhicules journaliers, dont environ 16% de poids lourds (5,7 M€ TTC) du côté français et pour les cyclistes avec la création d'une passerelle dédiée, avec une participation du Département du Bas-Rhin ; le projet a été financé à hauteur de 50% par le programme INTERREG V Rhin Supérieur. Un tel investissement est à optimiser en accueillant sur ce site prioritairement un nouvel office de tourisme construit à la hauteur des enjeux du site.

Exemple : Structuration de l'espace écoparc touristique rhénan transfrontalier sur le passage du Rhin à Gamsheim.

1.1.2. Valoriser le potentiel du tourisme d'itinérance et du patrimoine

Itinéraires doux, liaisons douces, voies douces sont autant d'appellations pour faire référence à des aménagements favorisant les modes de déplacements non motorisés, dans un contexte où la mobilité est croissante et où l'usage de la voiture reste prépondérant (cf axe sur les mobilités). Le développement des modes doux répond à plusieurs enjeux : environnementaux et énergétiques, mais aussi sociaux et de santé publique et pour finir également touristiques.

Favoriser la marche à pied ou le vélo, c'est réaliser des aménagements adaptés, mais c'est aussi planifier et organiser un maillage cohérent en lien étroit avec l'organisation des bourgs centres et des villages, l'articulation avec les autres modes de transports (TER notamment), la trame paysagère et écologique du territoire. Le schéma directeur des itinéraires doux vise à écrire ce cadre général à l'échelle du territoire, afin d'encourager à l'usage des modes doux que ce soit pour une pratique de promenade et de loisirs ou dans le cadre des parcours fonctionnels du quotidien. Le schéma des modes doux se fera en relation avec l'animation mobilité et en lien avec le schéma des voiries. Du point de vue touristique ou des visiteurs, il s'agit de structurer en destination de court séjour en complétant l'offre. Autant au niveau régional que départemental, le territoire a mis en évidence la nécessité de structurer et de développer le tourisme d'itinérance (notamment cyclo-touristique abordé dans le schéma des voiries et au travers des nombreuses initiatives très volontaires du Département et des communes (cf l'axe sur les mobilités). De manière cohérente il viendra s'y greffer une offre facilement accessible (territoire plat), familiale sur la thématique pédestre. Un schéma d'ensemble et décliné est prévu avec une mise en œuvre dans les trois années à venir.

Exemples :

Développement et dynamisation des réseaux de sentiers pédestres et de promenade avec balisage, entretien des sentiers...

Mise en valeur par des cartes touristiques transfrontalières et cyclables

Aménagement le long de la Moder d'une halte pour les pratiquants des activités nautiques, les cyclistes et les marcheurs incluant l'installation de toilettes écologiques à "lombricompostage"

Création d'un maillage touristique – Voie nord sud (route de service VNF) – cf « axe sur les mobilités »

Rénovation du clocher de l'église à Herrlisheim

AXE 2 : Transition écologique et énergétique

La Communauté de Communes a mis en place un **Plan Climat Air Energie Territorial (approbation le 21 septembre 2020)**

La vision de la Communauté de Communes du Pays Rhéna se décline ainsi en 5 axes structurants :

- Des logements éco-rénovés et des usages sobres, avec une exemplarité des bâtiments publics
 - Une mobilité propre, active, partagée et adaptée aux besoins locaux
 - Une production agricole qui améliore ses pratiques et un territoire qui préserve la biodiversité et capte du carbone
 - Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire, qui repose sur des consommations et des productions de biens et services locales et responsables
- Une production d'énergies à partir de ressources renouvelables locales avec un axe supplémentaire ajouté pendant la construction du plan d'action :
- Mobilisation, animation et gouvernance autour du Plan Climat

et des principes à respecter dans tous les axes :

- Action directe de la communauté de communes sur son patrimoine et ses compétences
- Mobilisation de tous les acteurs
- Anticipation des conséquences du dérèglement climatique
- Prise en compte des enjeux de qualité de l'air

La philosophie de cette stratégie

« Une stratégie pour préparer l'avenir ». Le territoire du Pays Rhéna, au travers de la vision portée dans la stratégie de son plan climat air énergie territorial, vise à :

- Se positionner sur des problématiques nouvelles comme un **territoire exemplaire** et rendre le territoire attractif,
- **Améliorer la qualité de vie des habitants**, en leur permettant de réduire leurs charges énergétiques et d'améliorer le niveau de confort de leurs logements, en réduisant leur temps de déplacement, en préservant les espaces naturels, en améliorant la qualité de l'air...
- **Anticiper et éviter les coûts de l'inaction face au changement climatique** : le coût de l'inaction est estimé entre 5 et 20% du PIB, soit **entre 50 et 200 millions d'euros / an** ; alors que le coût de l'action peut être estimé à 7 millions d'euros / an.
- **Coordonner la transition énergétique et écologique de son territoire**, pour parvenir à des investissements aujourd'hui, pour anticiper demain et réaliser des économies par ailleurs (allègement de la facture énergétique du territoire : 2600€/habitant en 2016 qui pourrait doubler d'ici 2030 étant donné l'augmentation croissante et prévisible du prix des énergies).
- Orienter les investissements réalisés par la collectivité vers des actions efficaces qui correspondent à la stratégie PCAET
- **Impulser une nouvelle dynamique de territoire** : en valorisant le patrimoine, encourageant des nouvelles filières économiques locales, réhabilitant le parc bâti, renforçant l'identité territoriale...
- **Instaurer une dynamique transversale et participative** : en structurant de nouveaux projets, renforçant l'ambition d'actions incontournables, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, les citoyens, des communes, des services de la collectivité.

Les actions en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et en faveur du développement des modes doux de transport ont été identifiées.

Axe opérationnel 2.1. Développer l'énergie renouvelable et les économies

Exemples :

Travaux d'économies d'énergie - éclairage public programmés par 9 communes sur 17 et la Communauté de Communes dès 2021

Installation de bornes de charge électrique dans plusieurs communes dans des lieux publics diversifiés en relation avec la densité et les objectifs nationaux et les objectifs renforcés ci-dessus au niveau régional

Mise en place de panneaux photovoltaïques pour les édifices culturels, salles polyvalentes, bâtiments communaux ...

Remplacement de chaudières fioul dans plusieurs communes dès 2021 – 2022 ou géothermie de surface

Réalisation d'un diagnostic performance énergétique de bâtiments communaux

Axe opérationnel - 2.2. Intégrer la lutte contre le changement climatique pour adapter le territoire

Exemples :

Rénovation et isolation des bâtiments

Politique d'animation sur l'urbanisme durable

Plantation d'arbres et de haies

Politique de communication – sensibilisation Plan Climat

Réalisation d'une trame verte et bleue

Axe opérationnel - 2.3. Mener des actions en faveur de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La Communauté de communes du Pays Rhénan est riveraine du Rhin. Elle abrite sur son territoire des milieux naturels alluviaux liés au fleuve dont la gestion et la restauration sont nécessaires. Certains de ces milieux sont particulièrement remarquables.

En outre la Communauté de communes s'engage avec le SDEA maître d'ouvrage et en lien avec le SAGE de la Moder dans un projet de Programme pluriannuel d'Etudes préalables au PAPI de la Moder ; ce programme est en cours d'élaboration. Il visera à animer la démarche, à améliorer la connaissance pour une stratégie de gestion du risque, réaliser des analyses environnementales et socioéconomiques, prendre en compte le risque dans l'urbanisme, réaliser des études de définition de travaux...

La compétence GEMAPI a été déléguée au SDEA, le programme de restaurations sur le territoire est le suivant :

Projets majeurs : Programme de restauration de la Sauer (2021-2022), digue de Soufflenheim pour 800k€ (2024-2025)

Projets majeurs : Programme de restauration de la Moder (2021 à 2024), programmes Plan Rhin Vivant (2021-2022)

Projets majeurs : étude hydraulique sur la partie aval de la Zorn (2021 à 2023), étude portant sur le système d'endiguement d'Herrlisheim (2021 à 2023), digue d'Herrlisheim (2024-2025)

Sauver la biodiversité et les paysages rhénans en s'engageant dans des projets de restauration des milieux rhénans dans le cadre de la démarche du Plan Rhin Vivant (programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) : Adhésion de la collectivité en janvier 2020 pour la période 2020-2025 et approbation d'un programme d'un montant global de 985 000 € sur une durée de 4 ans pour le territoire du Pays Rhénan en juin 2021.

Exemples :

Reconnexion d'anciens bras du fleuve

Restauration de zones humides / roselières

Renaturation / diversification de berges

Redynamisation des massifs alluviaux

Amélioration la gestion et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques

Création de mares sur la commune de Gamsheim

Plan de gestion des saules têtards et restauration des ripisylves

Actions Trames Vertes et Bleues et CTEC Rhin Vivant

Projet écotouristique de développement transfrontalier – parc paysager des milieux rhénans (Gamsheim).

Axe opérationnel - 2.4. Gestion des déchets et mise en œuvre du PLPDMA

La Communauté de communes du Pays Rhénan a déjà mis en place des leviers de prévention (redevance indicative, contrôle d'accès en déchèteries, distribution de composteurs...).

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été élaboré en 2020-2021, sa mise en œuvre permet de :

- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue pour inciter à réduire la production des déchets et développer le recyclage
- Mettre en place des projets fédérateurs, à vocation sociale et/ou pédagogiques avec les habitants, développer des partenariats, favoriser l'esprit associatif (ateliers créatifs, guides composteurs...)
- Communiquer au grand public les actions en place et en projet

Principales actions du PLPDMA :

Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (horizon 2023),

Renforcement du compostage de proximité

Incitation à la gestion alternative des déchets verts

Développement de la communication Zéro Déchets

Etude sur le déploiement du tri à la source des biodéchets (obligatoire pour tous les producteurs d'ici 2023)

Rénovation de la déchèterie de Roeschwoog avec projet de recyclerie (pour mémoire)

AXE 3 : Mobilités locales et Accessibilité au territoire

Pour mémoire Développer l'intermodalité et le rabattement vers les gares

Une étude de la Région Grand Est et de la SNCF, à l'appui des données de fréquentation de chaque gare avec la commune d'origine des voyageurs sur la ligne Strasbourg – Lauterbourg et notamment pour les gares suivantes (Kilstett- Gamsheim – Herrlisheim – Drusenheim – Sessenheim – Rountzenheim-Auenheim – Roeschwoog et Roppenheim), du nombre de montées dans le train de voyageurs en fonction de la commune d'appartenance, de la répartition des clients par structure tarifaire (abonnés, étudiants etc...) des zones de chalandise ou de rabattement, d'un état des lieux sur les capacités de stationnement (vélos et voitures) et leur taux d'occupation, des besoins d'accroissement des capacités actuelles ont pu être cernés.

Aménagement des abords dans 7 gares sur le territoire

(Kilstett, Gamsheim, Herrlisheim, Drusenheim, Sessenheim, Rountzenheim-Auenheim , Roeschwoog (en cours))

Aucune commune ne porte un périmètre de transport urbain (lignes régulières) ni de transport à la demande. Si les axes routiers et autoroutiers, ferroviaires du sud au nord avec 8 gares TER irriguent efficacement le territoire, les transports interurbains n'offrent pas une desserte suffisante pour satisfaire les besoins en mobilité alternative à la voiture individuelle. Les difficultés de stationnement vélo ou voiture pour rejoindre les gares SNCF du secteur sont souvent signalées (cf étude de la Région Grand Est). Le covoiturage se développe à proximité des bretelles d'accès à l'autoroute, des parkings de grandes surfaces ou du passage nord vers l'Allemagne. D'autres projets de création d'aires de covoiturage commencent à voir le jour ou sont en cours de réflexion.

Dans le contexte d'un territoire insuffisamment desservi et de trajets moyens ou longs, le covoiturage offre ainsi une alternative à l'absence de transports en commun.

Dans le cadre de cet axe, le PTRTE pourra soutenir toutes actions en faveur du développement d'offres de mobilités partagées (plateformes de covoiturage, plateformes de mobilité...), de développement de modes doux de déplacement, de mobilités alternatives.

Axe opérationnel – 3.1. Encourager les déplacements doux des habitants (transports en communs, covoiturage, pistes cyclables...)

L'objectif est de développer les modes de transports collectifs et écoresponsables. Le PTRTE pourrait appuyer l'ensemble des actions d'autant que ces actions permettent de renforcer l'aménagement du territoire selon l'armature urbaine des bourgs-centre et les projets de regroupements de services.

Exemples

Programme pluriannuel d'investissement avec au préalable élaboration d'un schéma intercommunal des voiries co-construit avec les communes (en cours)

Mise en œuvre d'un Schéma Cyclo en cours d'élaboration

Réalisation d'un itinéraire cyclable nord sud le long du Rhin – Route VNF (23 km) et des liaisons avec la VéloRoute et les villages

Schéma modes doux dans les communes

Développement du stationnement cyclable

Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Plan de sécurisation de la circulation des vélos (centre village)

AXE 4 : Cohésion sociale - Accès aux services publics et marchands et aux soins

Pour mémoire - Accompagner la structuration ou le regroupement des services publics – Maison de Services au public située à Drusenheim

Plus globalement, l'accès aux services par des voies numériques devra être facilité (information sur les procédures dématérialisées, points d'accès libre à internet, accompagnement des usagers dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques).

Exemple : Création d'une maison de services au public labellisée

Axe opérationnel - 4.1. Permettre à chaque enfant d'accéder potentiellement à un service d'accueil périscolaire, renforcer l'école et améliorer son accès au numérique

S'agissant de l'accès à l'école primaire et au périscolaire, une réflexion globale a été engagée à l'échelle du territoire avec la mise en place d'un schéma pluriannuel à horizon 2020 et d'un fond de concours de la Communauté de Communes en direction des communes, afin de rechercher des solutions pertinentes, viables, efficaces mutualisées en matière d'offre périscolaire en rapport à la proximité des écoles.

Il importera de suivre le dialogue entre la direction des services académiques et les élus locaux, en relation avec les questions de réseau scolaire permettant la mise en œuvre d'une organisation pérenne de ce réseau. Il s'agit de :

- Répondre à la demande croissante

Exemples

Création d'un nouvel accueil périscolaire

Construction d'un groupe scolaire

Accompagnement des habitants à l'usage du numérique et acquisition d'équipements

Axe opérationnel - 4.2. Redynamiser les bourgs-centres

Le Pays est composé de différents bourgs-centres qui offrent un maillage intéressant sur le territoire organisé en interne de façon multipolaire : absence de bourgs centres structurants et uniques à l'intérieur du territoire intercommunal. D'autres communes disposent de services et commerces de proximité. A noter que la plupart des centres-bourgs de près de 5 000 habitants sont situés plutôt au sud et à l'ouest. Le maintien d'un maillage équilibré du territoire, avec la présence de centres-bourgs vivants et animés, est un enjeu majeur de l'égalité et de la cohésion des territoires et un levier de la transition écologique.

Aucune des communes n'a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt national en vue de la revitalisation du commerce.

Pour autant, les objectifs sont de développer l'économie du bassin de vie rural en développant des activités productives (par le réaménagement de la friche en priorité) et résidentielles ; améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité; accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain dans un contexte très contraint (1 PPRI approuvé, 2 en cours d'élaboration, 1 en cours d'études préalables).

Le phénomène des vacances commerciales est parfois visible, conséquence de problèmes liés à l'étalement urbain notamment. Aussi, il importe de veiller à mettre en place une stratégie visant à un équilibre entre périphérie et centralité, mais aussi à adapter les acteurs du commerce à l'évolution des modes de consommation et des attentes de leurs clients.

L'enjeu est d'anticiper sur l'attractivité commerciale et artisanale du territoire des centres des communes et les fonctions commerciales et sociales des « cœurs de ville » tout en permettant le maintien des quelques commerces dans les villages, notamment dans la partie nord du territoire.

Les marchés connaissent un certain regain et engouement notamment lié à l'image positive des circuits courts auprès des consommateurs.

4.2.1. Aménager les bourgs-centres pour promouvoir l'attractivité externe et interne

Il s'agit de renforcer l'attractivité de la commune, tout en soutenant la vitalité de l'offre commerciale avec une orientation vers les circuits courts en complément au marché hebdomadaire en plein essor et adapté aux modes doux ;

Exemple : Renouvellement urbain du centre-ville de Herrlisheim

4.2.2. Revitaliser le centre-ville dans la cité des potiers (Soufflenheim)

La structure commerciale et artisanale du territoire de la Communauté de Communes s'organise selon le schéma suivant : les pôles commerciaux dans chaque commune. Ces pôles commerciaux représentent, par leur volume de boutiques, des « centres-villes » marchands ; néanmoins compte tenu de la structure urbaine, leur densité est relativement faible sauf à Soufflenheim.

Le cas du pôle commercial de Soufflenheim, une mutation à accompagner ?

La Commune de Soufflenheim constitue le pôle d'activités et d'attraction les plus denses et le plus varié dans la Communauté de Communes et même au-delà et bénéficie d'une notoriété nationale et internationale bâtie sur une filière économique spécifique : la poterie.

La poterie de Soufflenheim est basée sur le travail de l'argile, d'où découle la fabrication de poteries culinaires ornées de couleurs et de décors traditionnels tels que les moules à Kougelhopf, terrines à choucroute, à Baeckeoffe et divers objets décoratifs. Les premières traces de cette activité céramique remontent à l'âge de bronze. L'association des Potiers d'Alsace a déposé un dossier d'Indication Géographique Protégée (IGP) auprès de l'Institut national de la propriété industrielle en décembre 2020.

Exemple : Démarche d'Indication Géographique Protégée pour les Poteries d'Alsace en cours.

Axe opérationnel – 4.3. Garantir un accès équitable de tous les enfants et adultes aux équipements sportifs

La vie associative du territoire est particulièrement dense avec un réseau de plus d'associations impliquées dans des secteurs variés (culture, sport, loisirs...). L'offre en équipements sportifs et de loisirs est relativement complète, mais tout de même plus importante dans les communes du sud. On dénombre près de 140 équipements pour 37 000 habitants.

4.3.1. Développer l'accès aux infrastructures sportives au nord du territoire

Outre les projets d'amélioration et de confortement portés par les communes (exemples ci-dessous), la Communauté de Communes a lancé une étude en 2019 pour déterminer les moyens d'optimisation des infrastructures sportives en cherchant les complémentarités et les pistes de mutualisation. Cette étude a permis d'analyser l'opportunité de la construction d'un nouvel

équipement et d'identifier notamment un besoin pour les communes du Nord. La Communauté de Communes envisage d'apporter son soutien par voie de fonds de concours.

Exemples

Construction d'un équipement de portée intercommunale dans le nord du territoire / Etude pour la construction d'un plateau sportif avec étude préalable - puis Fonds de concours

Construction d'un hall sportif au sud – échelle communale

Création d'un terrain synthétique et mise aux normes d'un terrain de foot et ses vestiaires

Construction de nouveaux vestiaires

Remplacement de gradins dans un gymnase

Réalisation d'aires de jeux

Axe opérationnel – 4.4. Garantir un accès aux soins

L'accès aux soins est un enjeu de développement du territoire. La densité médicale du territoire est certes dans la moyenne départementale et régionale, toutefois, n'est pas répartie de manière homogène sur le territoire et souffre d'un manque de spécialistes.

Pour les personnes âgées notamment la préoccupation consiste à développer des structures d'accueil.

Exemple : Résidence séniors à Roeschwoog

Vers la mise en place d'un contrat local de santé en lien avec l'ARS (projet et échelle du projet en cours de réflexion)

Axe opérationnel - 4.5. Permettre l'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage en vigueur

La mise en œuvre du Schéma passe par la réalisation d'une aire de grand passage à Drusenheim.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Cf tableau « Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme » en annexe.

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « fiche projet » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l'Etat, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès des partenaires et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région ou de la Collectivité européenne d'Alsace pour chaque projet résultera d'une décision de la commission permanente des collectivités respectives.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

□ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat	CeA
Bienfait Fabienne 03 88 06 74 32 fabienne.bienfait@cc-paysrhenan.fr	Bernardy Carole carole.bernardy@grandest.fr 03.88.03.40.84	Vigne Stéphanie stephanie.vigne@bas-rhin.gouv.fr Secrétaire générale Sous-Préfecture Haguenau- Wissembourg 03 88 63 87 04 06 24 71 54 12	Lemmel Marie- Claude marie- claudel@alsace.eu 06 70 45 23 13 Valérie Holtzinger Valerie.holtzinger@alsace.eu
Gregorutti Sylvie 03 88 06 74 33 06 88 22 02 58 sylvie.gregorutti@cc-paysrhenan.fr	Félix Carine carine.felix@grandest.fr 03 88 15 66 53 Laurent Véronique veronique.laurent@grandest.fr		

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Préciser le degré de rationalisation des comités de pilotage pré-existants, l'échelle géographique de la gouvernance (inter-PTRTE possible)

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
Collectivité Européenne d'Alsace : le Vice-président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace de ce territoire de contrat. Le délégué de la Direction Générale sera également présent.
EPCI(s) : le président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan : Denis Hommel ou son représentant, le vice-président : Serge Schaeffer
 La Communauté de Communes du Pays Rhénan prendra l'initiative d'un point d'avancement avec l'ensemble des partenaires chaque année lors de chaque exercice de validité du PTRTE
Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

□ **Signataires du Pacte :**

Territoire	Région	Etat	CeA
Denis Hommel Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace
Autres (le cas échéant) :			

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Fiches projet des projets prioritaires